



André Gide

Souvenirs et voyages

ÉDITION PRÉSENTÉE, ÉTABLIE ET ANNOTÉE
PAR PIERRE MASSON,
AVEC LA COLLABORATION DE DANIEL DUROSAY
ET MARTINE SAGAERT

BIBLIOTHÈQUE DE LA PLÉIADE

nrf

ANDRÉ GIDE

*Souvenirs
et voyages*

ÉDITION PRÉSENTÉE, ÉTABLIE ET ANNOTÉE
PAR PIERRE MASSON,
AVEC LA COLLABORATION DE DANIEL DUROSAY
ET MARTINE SAGAERT

nrf

GALLIMARD

*Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous les pays.*

© Éditions Gallimard, 2001,
pour l'ensemble de l'appareil critique.
*Les mentions particulières de copyright figurent
au verso des pages de faux titre.*

LA NORMANDIE
ET LE BAS-LANGUEDOC

Il est d'autres terres plus belles et que je crois que j'eusse préférées. Mais de celles-ci je suis né. Si j'avais pu, je me serais fait naître en Bretagne à Locmariaquer la dévote¹, ou, près de Brest, à Camaret ou à Morgat, mais on ne choisit pas ses parents ; et même ce désir je l'héritai, je pense, avec le sang catholique et normand de la famille de ma mère², le sang languedocien protestant de mon père. Entre la Normandie et le Midi je ne voudrais ni ne pourrais choisir, et me sens d'autant plus Français que je ne le suis pas d'un seul morceau de France, que je ne peux penser et sentir spécialement en Normand ou en Méridional, en catholique ou en protestant, mais en Français, et que, né à Paris, je comprends à la fois l'Oc et l'Oïl, l'épais jargon normand, le parler chantant du Midi, que je garde à la fois le goût du vin, le goût du cidre, l'amour des bois profonds, celui de la garrigue, du pommier blanc et du blanc amandier.

Je ne choisis non plus ici : taire un des deux pays serait ingratitude, et, puisque vous me pressez de parler, souffrez que je parle des deux.

L'Occident ayant cru intéressant de demander à plusieurs de raconter les aspects de la terre occidentale, cet article fut le premier d'une série consacrée à nos provinces.

I

Du bord des bois normands j'évoque une roche brûlante — un air tout embaumé, tournoyant de soleil, et roulant à la fois confondus les parfums des thym, des lavandes et le chant strident des cigales. J'évoque à mes pieds, car la roche est abrupte, dans l'étroite vallée qui fuit, un moulin, des laveuses, une eau plus fraîche encore d'avoir été plus désirée. J'évoque un peu plus loin la roche de nouveau, mais moins abrupte, plus clément, des enclos, des jardins, puis des toits, une petite ville riante : Uzès. C'est là qu'est né mon père et que je suis venu tout enfant³.

On y venait de Nîmes en voiture ; on traversait au pont Saint-Nicolas le Gardon. Ses bords au mois de mai se couvrent d'asphodèles comme les bords de l'Anapo⁴. Là vivent des dieux de la Grèce. Le pont du Gard est tout auprès...

Plus tard je connus Arles, Avignon, Vaucluse... Terre presque latine, de rive grave, de poésie lucide et de belle sévérité. Nulle mollesse ici. La ville naît du roc et garde ses tons chauds. Dans la dureté de ce roc l'âme antique reste fixée ; inscrite en la chair vive et dure de la race, elle fait la beauté des femmes, l'éclat de leur rire, la gravité de leur démarche, la sévérité de leurs yeux ; elle fait la fierté des hommes, cette assurance un peu facile de ceux qui, s'étant déjà dits dans le passé, n'ont plus qu'à se redire sans effort et ne trouvent plus rien de bien neuf à chercher ; — j'entends cette âme encore dans le cri micacé des cigales, je la respire avec les aromates, je la vois dans le feuillage aigu des chênes verts, dans les rameaux grêles des oliviers...

Du bord de la garrigue enflammée, j'évoque une herbe épaisse et sans cesse mouillée, des rameaux flexueux, des chemins creux ombrés ; j'évoque un bois où ils s'enfoncent... Mais d'autres ont chanté déjà la verdoyante terre du Calvados⁵. Là nul chant de cigales ; tout est mollesse et luxe ; sous la plante, le roc franc n'apparaît jamais. Là vivent d'autres dieux, d'autres hommes ; les dieux sont beaux, je crois ; les hommes laids⁶. La race, alourdie de bien-être et ne songeant pourtant qu'à l'augmenter, s'est déformée. Inca-

pable de chant, de musique, elle n'occupe plus qu'à boire ses plus belles heures oisives. Ici l'amour du gain vient seul à bout de la paresse ; l'homme indolent laisse fuir de ses mains les biens les plus précieux, les plus rares...

Mais, peut-être les qualités de la race normande, moins apparentes que celles des Méridionaux, prennent-elles chez ceux qui en restent dépositaires une force d'autant plus grande qu'une chair plus lourde les contraint plus, et gagnent-elles en gravité, en profondeur ce qu'elles perdent d'éclat et de superficie⁶.

Dès le pays de Caux⁷ tout change ; les grands champs remplacent les prés ; l'homme plus travailleur est plus sobre ; les femmes sont moins déformées. Et ce 15 juillet, où j'écris ceci, près d'Étretat, tantôt assis, tantôt marchant sous le plein soleil de midi, jamais cette campagne ne m'a paru plus belle. Quelques lins sont encore en fleur. On coupe les colzas ; les seigles sont fauchés. Les blés en quelques jours ont blondi. La moisson s'annonce admirable. De-ci de-là, par places, partout, de grands coquelicots posent une rougeur sur la terre.

II

Les quelques lieux dont je parle ne sont pas plus toute la Normandie et tout le Midi, que le Midi et la Normandie toute la France.

Je songe avec tristesse que si quelque hasard les rapprochait, le paysan normand que je connais et l'homme du Midi que je connais, non seulement ne s'aimeraient pas, mais ne pourraient même pas se comprendre. Pourtant ils sont Français tous deux.

Aux yeux d'un Allemand, d'un Italien, d'un Russe, qu'est-ce qui représente « une ville française » ? — Je ne sais pas. Je n'ai pas assez de recul pour le comprendre. Je vois une Bretagne, une Normandie, un Pays basque, une Lorraine, et de leur addition je fais ma France. En Savoie je sais que je suis en France ; et je sais qu'un peu plus loin je n'y suis plus. Je le sais et je veux le sentir. Mais est-ce une simple annexion qui va faire une terre française ? Non ; pas plus qu'un triste traité ne suffirait à faire de l'Alsace-Lorraine une terre allemande ; l'Allemagne l'a bien compris. Pour que se forme et

s'affermisse le sentiment d'unité d'un pays, il faut que les divers éléments qui le composent se mêlent, se croisent et fusionnent. La doctrine de l'enracinement, trop rigoureusement appliquée, risquerait, en protégeant et en accentuant l'hétérogénéité des divers éléments français, de les faire à jamais se mésestimer, de former des Bretons, des Normands, des Lorrains, des Basques, plus bretons, normands, lorrains et basques... que français. Rien de plus particulier que l'esprit de province ; de moins particulier que le génie français. Il est bon qu'il naisse des Français comme Hugo

... d'un sang breton et lorrain à la fois⁸,

qui, portant en eux tout à la fois les richesses les plus extrêmes de la France, les organisent et les contraignent à l'unité.

Disons encore : il y a des landes plus âpres que celles de Bretagne ; des pacages plus verts que ceux de Normandie ; des rocs plus chauds que ceux de la campagne d'Arles ; des plages plus glauques que nos plages de la Manche, plus azurées que celles de notre Midi — mais la France a cela *tout à la fois*. Et le génie français n'est, pour cela même, ni tout landes, ni tout cultures, ni tout forêts, ni tout ombre, ni tout lumière — mais organise et tient en harmonieux équilibre ces divers éléments proposés. C'est ce qui fait de la terre française la plus classique des terres ; de même que les éléments si divers : ionien, dorien, béotien, attique, firent la classique terre grecque.

Juillet (1902).

SOUVENIRS DE
LA COUR D'ASSISES

Rouen, mai 1912^a.

De tout temps les tribunaux ont exercé sur moi une fascination irrésistible. En voyage, quatre choses surtout m'attirent dans une ville : le jardin public, le marché, le cimetière et le palais de justice.

Mais à présent je sais par expérience que c'est une tout autre chose d'écouter rendre la justice, ou d'aider à la rendre soi-même. Quand on est parmi le public on peut y croire encore. Assis sur le banc des jurés, on se redit la parole du Christ : *Ne jugez point*¹.

Et certes je ne me persuade point qu'une société puisse se passer de tribunaux et de juges ; mais à quel point la justice humaine est chose douteuse et précaire, c'est ce que, durant douze jours, j'ai pu sentir jusqu'à l'angoisse. C'est ce qu'il apparaîtra peut-être encore un peu dans ces notes.

Pourtant je tiens à dire ici, d'abord, pour tempérer quelque peu les critiques qui transparaissent dans mes récits, que ce qui m'a peut-être le plus frappé au cours de ces séances, c'est la conscience avec laquelle chacun, tant juges qu'avocats et jurés, s'acquittait de ses fonctions. J'ai vraiment admiré, à plus d'une reprise, la présence d'esprit du président et sa connaissance de chaque affaire ; l'urgence de ses interrogatoires ; la fermeté et la modération de l'accusation ; la densité des plaidoiries, et l'absence de vaine éloquence ; enfin l'attention des jurés. Tout cela passait mon espérance, je l'avoue ; mais rendait d'autant plus affreux certains grincements de la machine.

Sans doute quelques réformes, peu à peu, pourront être

introduites, tant du côté du juge et de l'interrogatoire, que de celui des jurés*... Il ne m'appartient pas ici d'en proposer.

I

Lundi. Mai 1912.

On procède à l'appel des jurés. Un notaire, un architecte, un instituteur retraité ; tous les autres sont recrutés parmi les commerçants, les boutiquiers, les ouvriers, les cultivateurs, et les petits propriétaires ; l'un d'eux sait à peine écrire et sur ses bulletins de vote il sera malaisé de distinguer le *oui* du *non* ; mais à part deux je-m'en-foutistes, qui du reste se feront constamment récuser, chacun semble bien décidé à apporter là toute sa conscience et toute son attention.

Les cultivateurs, de beaucoup les plus nombreux, sont décidés à se montrer très sévères ; les exploits des bandits tragiques, Bonnot², etc., viennent d'occuper l'opinion : « Surtout pas d'indulgence », c'est le mot d'ordre, soufflé par les journaux ; ces messieurs les jurés représentent la *Société* et sont bien décidés à la défendre.

L'un des jurés manque à l'appel. On n'a reçu de lui aucune lettre d'excuses ; rien ne motive son absence. Condamné à l'amende réglementaire : trois cents francs, si je ne me trompe. Déjà l'on tire au sort les noms de ceux qui sont désignés à siéger dans la première affaire, quand s'amène tout suant le juré défaillant ; c'est un pauvre vieux paysan sorti de *La Cagnotte* de Labiche³. Il soulève un grand rire général en expliquant qu'il tourne depuis une demi-heure autour du palais de justice sans parvenir à trouver l'entrée. On lève l'amende.

Par absurde crainte de me faire remarquer, je n'ai pas pris de notes sur la première affaire⁴ ; un attentat à la pudeur (nous aurons à en juger cinq). L'accusé est acquitté ; non qu'il reste sur sa culpabilité quelque doute, mais bien parce que les jurés estiment qu'il n'y a pas lieu de condamner pour si peu. Je ne suis pas du jury pour cette affaire, mais dans la

* Voir à ce sujet l'enquête du *Temps*, n° du 13 et du 14 octobre, et *L'Opinion*, n° du 18 et du 25 octobre 1912.

suspension de séance j'entends parler ceux qui en furent ; certains s'indignent qu'on occupe la Cour de vétilles comme il s'en commet, disent-ils, chaque jour de tous les côtés.

Je ne sais comment ils s'y sont pris pour obtenir l'acquittement tout en reconnaissant l'individu coupable des actes reprochés. La majorité a donc dû, contre toute vérité, écrire « Non » sur la feuille de vote, en réponse à la question : « X... est-il coupable de... etc. » Nous retrouverons le cas plus d'une fois et j'attends, pour m'y attarder, telle autre affaire pour laquelle j'aurai fait partie du jury et assisté à la gêne, à l'angoisse même de certains jurés, devant un questionnaire ainsi fait qu'il les force de voter contre la vérité, pour obtenir ce qu'ils estiment devoir être la justice^b.



La seconde affaire de cette même journée m'amène sur le banc des jurés, et place en face de moi les accusés Alphonse et Arthur.

Arthur est un jeune aigrefin à fines moustaches, au front découvert, au regard un peu ahuri, l'air d'un Daumier. Il se dit garçon de magasin d'un sieur X... ; mais l'information découvre que M. X... n'a pas de magasin.

Alphonse est « représentant de commerce » ; vêtu d'un pardessus noisette à larges revers de soie plus sombre ; cheveux plaqués, châtain sombre ; teint rouge ; œil liquoreux, grosses moustaches ; air fourbe et arrogant ; trente ans. Il vit au Havre avec la sœur d'Arthur ; les deux beaux-frères sont intimement liés depuis longtemps ; l'accusation pèse sur eux également.

L'affaire est assez embrouillée : il s'agit d'abord d'un vol assez important de fourrures, puis d'un cambriolage sans autre résultat, en plus du saccage, que la distraction d'une blague à tabac de trois francs, et d'un carnet de chèques inutilisables. On ne parvient pas à recomposer le premier vol et les charges restent si vagues que l'accusation se reporte plutôt sur le second ; mais ici encore rien de précis ; on rapproche de menus faits, on suppose, on induit...

Dans le doute, l'accusation solidarise les deux accusés ; mais leur système de défense est différent. Alphonse porte beau, a souci de son attitude, rit spirituellement à certaines remarques du président :

« Vous fumiez de gros cigares.

— Oh ! fait-il dédaigneusement, des londrès à vingt-cinq centimes !

— Vous ne disiez pas tout à fait cela à l'instruction, dit un peu plus tard le président. Pourquoi n'avez-vous pas persisté dans vos négations ?

— Parce que j'ai vu que ça allait m'attirer des ennuis », répond-il en riant.

Il est parfaitement maître de lui et dose très habilement ses protestations. Ses occupations de « placier » restent des plus douteuses. On le dit « l'amant » d'une vieille fille de soixante ans. Il proteste : « Pour moi, c'est ma mère. »

L'impression sur le jury est déplorable. S'en rend-il compte ? Son front, peu à peu, devient luisant...

Arthur n'est guère plus sympathique. L'opinion du jury est que, après tout, s'il n'est pas bien certain qu'ils aient commis *ces vols-ci*, ils ont dû en commettre d'autres ; ou qu'ils en commettront ; que, donc, ils sont bons à coffrer.

Cependant c'est pour *ce* vol uniquement que nous pouvons les condamner.

« Comment aurais-je pu le commettre ? dit Arthur. Je n'étais pas au Havre ce jour-là. »

Mais on a recueilli, dans la chambre de sa maîtresse, les morceaux d'une carte postale de son écriture, qui porte le timbre du Havre du 30 octobre, jour où le vol a été commis.

Or voici comment se défend Arthur :

« J'ai, dit-il en substance, envoyé ce jour-là à ma maîtresse non pas une carte, mais *deux* ; et comme les photographies qu'elles portaient étaient “ un peu lestes ” (elles représentaient en fait l'Adam et l'Ève de la cathédrale de Rouen), je les avais glissées, image contre image, dans une seule enveloppe transparente, après y avoir mis double adresse, les avoir affranchies toutes les deux et avoir percé l'enveloppe aux endroits des timbres, pour en permettre la double oblitération. Au départ, un seul des timbres aura sans doute été oblitéré. À l'arrivée au Havre l'employé de la poste a oblitéré l'autre ; c'est ainsi qu'il porte la marque du Havre. »

C'est du moins ce que j'arrivais à démêler au travers de ses protestations confuses, bousculées par un président dont l'opinion est formée et qui paraît bien décidé à ne rien écouter de neuf. J'ai le plus grand mal à comprendre, à entendre même ce que dit Arthur, sans cesse interrompu et qui finit par bredouiller ; le jury, qu'il ne parvient pas à intéresser, renonce à l'écouter.

Son système pourtant se tient d'autant mieux qu'il est peu vraisemblable qu'un aigrefin aussi habile que semble être Arthur ait laissé derrière lui — que dis-je ? créé, le soir d'un crime, une telle pièce à conviction. De plus, s'il était au Havre lui-même, quel besoin avait-il d'écrire à sa maîtresse, au Havre, quand il pouvait aussi bien aller la trouver ?

Je sais que les jurés ont droit, sans précisément intervenir dans les débats, de s'adresser au président pour le prier de poser aux accusés ou aux témoins telle question qu'ils jugent propre à éclairer les débats ou leur conviction personnelle, que toutefois ils ne doivent point laisser paraître... Vais-je oser user de ce droit ?... On n'imagine pas ce que c'est troublant, de se lever et de prendre la parole devant la Cour... S'il me faut jamais « déposer », certainement je perdrai contenance : et que serait-ce sur le banc des prévenus ! Les débats vont être clos ; il ne reste plus qu'un instant. Je fais appel à tout mon courage, sentant bien que, si je ne triomphe pas de ma timidité cette fois-ci, c'en sera fait pour toute la durée de la session — et d'une voix trébuchante :

« Monsieur le Président pourrait-il demander à l'employé de la poste qui était tout à l'heure à la barre, si le timbrage du départ est toujours différent de celui de l'arrivée ? »

Car enfin, s'il était possible de reconnaître que le timbre a bien été oblitéré à l'arrivée comme le prétend Arthur, et non au départ comme le prétend l'accusation, que resterait-il de celle-ci ?

Le président, n'ayant pas suivi l'argumentation embrouillée d'Arthur, ne comprend visiblement pas à quoi rime ma question ; pourtant il rappelle obligeamment le témoin :

« Vous avez entendu la question de monsieur le juré ? Veuillez y répondre. »

L'employé se lance alors dans une profuse explication qui tend à prouver que les heures des départs n'étant pas les mêmes que les heures d'arrivée, il n'y a pas de confusion possible ; que du reste les lettres arrivantes et les lettres partantes ne se timbrent même pas dans le même local, etc. Cependant il ne répond pas à cela seul qui m'importe, et nous ne savons pas plus qu'auparavant si l'on a pu reconnaître sur le fragment de carte si le timbre est effectivement et sûrement un timbre de départ et non d'arrivée. Le témoin cependant a achevé son *explication*.

« Monsieur le juré, êtes-vous satisfait ?... »

Je tâche de formuler une question nouvelle plus pressante

que la première. Puis-je dire pourtant que non, que je ne suis pas satisfait ; que le témoin n'a pas du tout répondu à ma question ? Du reste, cette question, je sens bien que, non plus que le président, aucun des jurés ne l'a comprise ; du moins aucun des jurés n'a compris pourquoi je la posais. Aucun n'a pu suivre l'argumentation d'Arthur, que moi-même je n'ai suivie qu'avec beaucoup de peine. Il a une sale tête, un physique ingrat, une voix déplaisante ; il n'a pas su se faire écouter. L'opinion est faite, et quand bien même on viendrait à découvrir à présent que la carte n'est pas de lui...

« Les débats sont clos. »

Un peu plus tard, dans la salle de délibération.

Les jurés sont unanimes ; résolument tournés contre les deux accusés, sans nuancer ni consentir à distinguer l'un de l'autre : aigrefins à n'en pas douter et malandrins en espérance, qui n'attendent qu'une occasion pour jouer du revolver ou du casse-tête (trop distingués pour user du couteau, peut-être). Néanmoins, pour les deux vols desquels ils avaient à répondre, on n'était point parvenu à prouver leur culpabilité mieux que par quelques rapprochements — qu'eux traitaient de coïncidences ; et dans le réquisitoire, rien d'absolument décisif n'emportait la conviction des jurés. Coupables à n'en pas douter, mais peut-être pas précisément de *ces* crimes. Était-il vraisemblable, admissible même, qu'Alphonse, à Trouville où il était fort connu, dans la rue de Paris si fréquentée, et à une heure point tardive, ait pu, sans être remarqué de personne, trimbaler un ballot énorme qu'on estime avoir eu un mètre de large et deux de haut ? — (Il s'agit ici du premier vol, celui des fourrures.)

Enfin, pour aigrefins qu'ils fussent, ce n'étaient tout de même pas des *bandits* ; je veux dire qu'ils *profitaient* de la société, mais n'étaient pas insurgés contre elle. Ils cherchaient à se faire du bien, non à faire du mal à autrui, etc. Voici ce que se disaient les jurés, désireux d'une sévérité pondérée. Bref, ils se mirent d'accord pour condamner, mais sans excès ; pour reconnaître la culpabilité, sans circonstances atténuantes, mais dépouillée également des circonstances aggravantes. Celles-ci pendaient au bout de ces questions : le vol a-t-il été *commis la nuit* ?... *à plusieurs* ?... *dans un édifice habité* ?... *avec fausses clefs ou effraction* ?

Et comme il était de toute évidence que, si le vol avait été commis, il ne l'avait pu être autrement, les jurés, tout natu-

rellement, et malgré ce qu'ils s'étaient promis, se trouvèrent entraînés à répondre : *oui* à toutes les questions.

« Mais, messieurs, disait un des jurés (le plus jeune et qui paraissait seul avoir quelques rudiments de culture), répondre *non* à ces questions ne veut point dire que vous croyez qu'il n'y a pas eu d'effraction, que cela ne se passait pas la nuit, etc. ; cela veut dire simplement que vous ne voulez pas retenir ce chef d'accusation. »

Le raisonnement les dépassait.

« Nous n'avons pas à entrer là-dedans, ripostait l'un. Nous devons simplement répondre à la question : “ Le vol a-t-il été commis la nuit ? ”

— J'pouvons tout de même pas répondre : non », disaient les autres.

Et, bien que quelques *non* fussent trouvés dans l'urne, l'affirmative l'emporta de beaucoup.

De sorte que tous ceux qui s'étaient promis de voter simplement *coupables*, mais sans circonstances non plus atténuantes qu'aggravantes, se trouvèrent entraînés à voter les « atténuantes » pour *compenser* l'excès des « aggravantes », que les questions les avaient contraints d'accepter.

Et sitôt après, en chœur :

« Ah ! nous avons fait de la jolie besogne ! C'est honteux ! On ne va pas les punir assez ! Circonstances atténuantes ! S'il est possible ! Si seulement on nous avait laissés voter *coupables* tout simplement !... »

Au grand soulagement de chacun, le tribunal décida la peine assez forte (six ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour) en tenant le moins de compte possible de la décision des jurés.

J'ai noté avec quelque détail la perplexité, la gêne qui règnent dans la salle du jury ; je les retrouverai bien à peu près les mêmes à chaque délibération. Les questions sont ainsi posées qu'elles laissent rarement le juré voter comme il l'eût voulu, et selon ce qu'il estimait juste. Je reviendrai là-dessus.

Je sors peu satisfait de cette première séance. J'en suis presque à me réjouir qu'Arthur me reste si peu sympathique, sinon je ne pourrais m'endormir là-dessus. N'importe ! il me paraît monstrueux qu'on n'ait pas prêté l'oreille à sa défense. Et plus j'y réfléchis, plus elle me paraît plausible... C'est

RENCONTRE À SORRENTE

<i>Notice</i>	1377
<i>Note sur le texte</i>	1378
<i>Notes</i>	1378

SOUVENIRS LITTÉRAIRES ET PROBLÈMES ACTUELS

<i>Notice</i>	1380
<i>Note sur le texte</i>	1380
<i>Notes et variantes</i>	1381

LE « MERCURE DE FRANCE »

<i>Notice</i>	1384
<i>Note sur le texte</i>	1385
<i>Notes</i>	1385

LA REVUE BLANCHE

<i>Notice</i>	1387
<i>Note sur le texte</i>	1388
<i>Notes</i>	1388

ET NUNC MANET IN TE

<i>Notice</i>	1389
<i>Note sur le texte</i>	1396
<i>Notes et variantes</i>	1399

[À NAPLES]

<i>Notice</i>	1404
<i>Note sur le texte</i>	1405
<i>Notes</i>	1405

AINSI SOIT-IL OU LES JEUX SONT FAITS

<i>Notice</i>	1409
<i>Document</i> : [Dernière page du manuscrit]	1414
<i>Note sur le texte</i>	1415
<i>Notes</i>	1418

Index par Pierre Masson

1441

BIBLIOTHÈQUE DE LA PLÉIADE

Ce volume contient :

LA NORMANDIE ET LE BAS-LANGUEDOC
SOUVENIRS DE LA COUR D'ASSISES
CONVERSATION AVEC UN ALLEMAND
SI LE GRAIN NE MEURT
VOYAGE AU CONGO
LE RETOUR DU TCHAD
DINDIKI
JEUNESSE
LA JOURNÉE DU 27 SEPTEMBRE
RENCONTRE À TOLÈDE
RETOUR DE L'U.R.S.S.
RETOUCHES À MON « RETOUR DE L'U.R.S.S. »
ACQUASANTA
PRINTEMPS
MA MÈRE
TROIS RENCONTRES AVEC VERLAINE
RENCONTRE À SORRENTE
SOUVENIRS LITTÉRAIRES
ET PROBLÈMES ACTUELS
LE « MERCURE DE FRANCE »
LA REVUE BLANCHE
ET NUNC MANET IN TE
À NAPLES
AINSI SOIT-IL
OU LES JEUX SONT FAITS

*Introduction, Chronologie
Note sur la présente édition
Notices, notes et variantes
Index*